



Division de l'Encadrement et des Personnels Administratifs et Techniques

DIEPAT/14-620-820 du 20/01/2014

TABLEAU D'AVANCEMENT AU GRADE DE MEDECIN DE L'EDUCATION NATIONALE DE 1ERE CLASSE POUR L'ANNEE 2014

Référence : note de service DGRH - C2 n° 2013-173 du 14-11-2013 publiée au BOEN spécial n° 7 du 21 novembre 2013

Destinataires : Messieurs les directeurs académiques des services de l'éducation nationale des Alpes de Haute Provence, des Bouches-du-Rhône, des Hautes-Alpes, du Vaucluse - Monsieur le médecin conseiller technique du recteur

Dossier suivi par : Mme GIULIANI - Tel : 04 42 91 72 48 - Fax : 04 42 91 70 06 - Mel : marietherese.giuliani@ac-aix-marseille.fr - ce.diepat@ac-aix-marseille.fr

Conformément à la note de service ministérielle visée en référence, la présente circulaire met en œuvre le dispositif réglementaire d'avancement dans le grade de médecin de l'éducation nationale de 1^{ère} classe pour l'année 2014, qui sera soumis à la commission administrative paritaire nationale en 2014.

Les conditions requises pour accéder au grade de médecin de l'éducation nationale de 1^{ère} classe sont fixées à l'article 13 du décret modifié n° 91-1195 du 27 novembre 1991.

1) CONDITIONS REQUISES POUR ACCEDER AU GRADE DE 1^{ère} CLASSE :

avoir atteint le **6^{ème} échelon** du grade de 2^{ème} classe et justifier de **5 ans de services effectifs dans le corps des médecins de l'éducation nationale au 31/12/2014.**

2) PRESENTATION DES DOSSIERS : se reporter à la note de service ministérielle visée en référence.

Chaque dossier de proposition d'inscription des médecins placés sous votre autorité, doit comprendre :

- **ANNEXE C2b et C2bis** FICHE INDIVIDUELLE DE PROPOSITION DE L'AGENT, établie selon le modèle joint. Il est impératif que les informations fournies soient dactylographiées et que toutes les rubriques soient remplies.

- **ANNEXE C2e** RAPPORT D'ACTIVITE DE L'AGENT : **L'agent rédige lui-même son rapport d'activité** concernant ses fonctions actuelles et son activité passée dans le corps, et le transmet, **dactylographié**, à son autorité supérieure accompagné d'un **curriculum vitae** qui détaille l'ensemble de son parcours professionnel.

Ce rapport complet, précis et concis devra être accompagné d'un **organigramme** qui permettra d'identifier clairement la place de l'agent dans le service. Les dossiers de candidature ne doivent pas comporter de documents audiovisuels ou de publications. Seule l'énumération, s'il y a lieu, de publications ou la mention d'une contribution à des travaux scientifiques peut figurer au dossier.

Le rapport d'activité sera revêtu de la signature de l'agent et de celle de l'autorité hiérarchique.

- **ANNEXE C2c** LE RAPPORT D'APTITUDE PROFESSIONNELLE : Elément déterminant du dossier de proposition, ce rapport doit être établi avec le plus grand soin par l'autorité hiérarchique et se décliner en fonction des 4 items suivants :

- . Appréciation sur le parcours professionnel de l'agent ;
- . Appréciation sur les activités actuelles de l'agent et l'étendue de ses missions et de ses responsabilités ;
- . Appréciation de la contribution de l'agent à l'activité du service ;
- . Appréciations sur l'aptitude de l'agent à s'adapter à son environnement, à l'écoute et au dialogue ;

Le supérieur hiérarchique rédige le rapport d'aptitude professionnelle en tenant compte du rapport d'activité de l'agent. Les dossiers des médecins ayant vocation à être détachés sur un emploi fonctionnel feront l'objet d'un examen particulièrement attentif.

-**Annexe C2d** LISTE RECAPITULATIVE DES PROPOSITIONS. Les DASEN complèteront le tableau nominatif en établissant un classement des candidatures à l'aide de l'annexe C2d.

CALENDRIER DES OPERATIONS :

Les DASEN devront adresser leurs propositions (annexe C2d) pour le **lundi 7 avril 2014** à la DIEPAT du rectorat, bureau 3.03, la remontée des dossiers à l'administration centrale étant fixée au vendredi 25 avril 2014.

Signataire : Gérard MARIN, Directeur des Relations et des Ressources Humaines

ANNEXE C2b

TABLEAU D'AVANCEMENT : Fiche individuelle de proposition

Proposition d'inscription au grade de :

Médecin de 1^{ère} classe

ACADEMIE : AIX-MARSEILLE

ETABLISSEMENT :

Rang de classement dans l'ordre des propositions

...../.....

Nom patronymique :

Nom d'usage :

Prénom :

Date de naissance :

Situation administrative (1) :

Branche d'activité professionnelle (BAP) (2):

	SITUATION AU 1 ^{er} janvier 2014	ANCIENNETE CUMULEE AU 31 décembre 2014(2)
SERVICES PUBLICS		
CATEGORIE		
CORPS		
GRADE		
ECHELON		

date de nomination dans le grade actuel

modalités d'accès au grade actuel (3)

TA

EX PRO

Concours/Intégration

Titres et diplômes (avec année d'obtention) :

-
-

(1) préciser activité, congé parental, CLM (congé longue maladie), CLD (congé longue durée), MTT (mi-temps thérapeutique), CPA (cessation progressive d'activité).

(2) corps d'accueil

(3) pour les ITRF

(4) l'ancienneté s'apprécie uniquement au 1^{er} janvier de l'année.

(5) cocher la case

A retourner à la DIEPAT 3.03 du rectorat impérativement pour lundi 7 avril 2014

ANNEXE C2bis

Nom de l'agent :

Prénom :

EMPLOIS SUCCESSIFS DEPUIS LA NOMINATION DANS UN ETABLISSEMENT RELEVANT DE L'EDUCATION NATIONALE OU DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR			
FONCTIONS	ETABLISSEMENT – UNITE - SERVICE	DUREE	
		DU	AU

ETAT DES SERVICES				
CORPS - CATEGORIES	POSITIONS	DUREE		ANCIENNETE TOTALE
		DU	AU	
TOTAL GENERAL				

A retourner à la DIEPAT 3.03 du rectorat impérativement pour lundi 7 avril 2014

ANNEXE C2e

PARCOURS PROFESSIONNEL ET RAPPORT D'ACTIVITE

L'agent rédige lui-même son rapport d'activité (1 à 2 pages) concernant ses fonctions actuelles et son activité passée dans le corps. Ce rapport devra impérativement être accompagné d'un organigramme.

(outre la valeur professionnelle de l'agent, les acquis de l'expérience professionnelle sont désormais pris en compte, c'est à dire la densité, la richesse du parcours antérieur et les acquis que ce parcours a permis de capitaliser).

Nom de l'agent :

Prénom :

Dates	Affectations	Fonctions occupées	Mission(s)

Rapport d'activité et motivations :

A retourner à la DIEPAT 3.03 du rectorat impérativement pour lundi 7 avril 2014

Nom de l'agent :

Prénom :

Signature de l'agent :

Fait à,

le :

Signature du Président, du Directeur ou du Recteur :

Date :

A retourner à la DIEPAT 3.03 du rectorat impérativement pour lundi 7 avril 2014

ANNEXE C2c
RAPPORT D'APTITUDE PROFESSIONNELLE

NOM DE L'AGENT :

PRENOM :

Le rapport d'aptitude professionnelle doit être établi avec le plus grand soin par l'autorité hiérarchique et se décliner en fonction des 4 items suivants :

Appréciation sur le parcours professionnel de l'agent :

Appréciation sur les activités actuelles de l'agent et l'étendue de ses missions et de ses responsabilités :

Appréciation de la contribution de l'agent à l'activité du service, du laboratoire ou toute autre structure :

Appréciation sur l'aptitude de l'agent : capacités d'adaptation à l'environnement, capacité au dialogue avec les partenaires :

Vu et pris connaissance le :

Signature de l'agent :

Signature du Président, du Directeur ou du Recteur :

Date :

A retourner à la DIEPAT 3.03 du rectorat impérativement pour lundi 7 avril 2014

ACADEMIE :
ETABLISSEMENT
ORGANISME DE DETACHEMENT :

ANNEXE C2d

**LISTE RECAPITULATIVE DES PROPOSITIONS POUR L'ACCES
AU CORPS/GRADE DE MEDECIN 1^{ère} classe
AU TITRE DE L'ANNEE 2014**

Classement du Président, Directeur ou Recteur	NOM - PRENOM	Date de naissance	AFFECTATION	BAP	Fonctions actuelles (1)	Echelon	Ancienneté dans le corps des au 01/01/2014	Ancienneté dans la fonction publique au 01/01/2014	Ancienneté dans le grade de au 31/12/2014	OBSERVATIONS (2)

Date :

Signature du président,
directeur ou recteur

(1) Pour les ATSS, préciser conseiller technique du recteur, de DASEN ou service social élèves (SSE) ou personnels (SSP).
(2) Indiquer si l'agent envisage de demander son admission à la retraite au cours de l'année scolaire 2014-2015.
NB: Veuillez ne pas faire figurer d'agents ex-aequo